

L'IMMIGRATION : UNE NÉCESSITÉ POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.

Le 13 octobre 2023

L'IMMIGRATION : UNE NÉCESSITÉ POUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE.

La population française vieillit. Et il faut bien reconnaître que c'est bien l'immigration qui, ces dernières années, a représenté la grande majorité de l'augmentation de la population active occupée en France. Mais ce fait continue à être encore trop ignoré des analyses. Il est laissé de côté dans l'énoncé des politiques publiques, notamment celles de l'emploi, du logement comme des retraites. Voici un impensé, voire un déni, dont les immigrés sont souvent les victimes, avec les conséquences économiques et sociales qui en résultent. Le Pacte civique qui n'est nullement insensible à la dimension humaine, culturelle et politique du sujet, entend, dans le cadre de cette étude, lever ce non-dit en le documentant, à sa manière, de façon précise, référencée et sans polémique.



Sommaire

Introduction.

- 1) Le vieillissement global de la population impacte sa population active.
- 2) L'immigration joue un rôle majeur dans l'évolution de la population active occupée métropolitaine
- 3) L'immigration économique connaît une amélioration qualitative continue.
- 4) Les données administratives publiées explicitent cette tendance globale.
- 5) Une immigration désormais d'abord francilienne.
- 6) Une politique publique à clarifier.

Conclusion.

POURQUOI UN PACTE CIVIQUE ?

Face aux tentations du repli et du désenchantement, le Pacte civique choisit résolument de faire mouvement autour de quatre valeurs qui sont la Sobriété, la Créativité, la Justice et la Fraternité. Le rôle fondamental du Pacte civique est d'observer la société française dans son ensemble afin d'émettre un diagnostic sur les enjeux sociétaux, via des études d'opinions, et de proposer des solutions. Il participe également à la mise en relation des différents acteurs de la société civile et organise des soirées à thèmes libres, gratuites et ouvertes à tous avec des personnalités publiques et politiques. Transpolitique et transpirituel, le Pacte civique n'a pas pour vocation de prendre parti, mais simplement de donner des pistes pour dépasser les tensions et coconstruire un futur désirable pour tous.



Introduction

Chez les Grecs anciens, l'hospitalité était un devoir sacré. L'étranger qui frappe un soir à ta porte, n'est-ce pas un dieu déguisé venu te tester ? Mais si l'étranger ainsi accueilli voulait rester et travailler, il changeait de statut et relevait alors d'un droit spécial géré par des fonctionnaires dédiés[1].

En France, les débats sur l'entrée durable des étrangers sont vifs. Cela ne date pas d'aujourd'hui. Et pour cause, la France est une terre d'immigration depuis le début XXème siècle. L'opposition tranchée entre d'une part le devoir humanitaire, le droit universel d'asile et, d'autre part, les soucis de préserver une identité nationale et de sauvegarder l'emploi des autochtones a scandé bien des épisodes de notre histoire[2].

Mais, une fois que des étrangers sont sur le territoire, quelle est leur place dans l'économie et avec quelle logique et quelle dynamique ? Ces questions ne sont que peu traitées[3] à cause de leur complexité intrinsèque en raison des définitions comme des sources de renseignements différentes[4] et de leurs déterminants extrinsèques de nature idéologique. On notera cependant que dernièrement ont paru d'intéressantes analyses, notamment celle émanant de la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques du ministère du travail (DARES) qui a notamment exploité l'enquête Emploi 2021 de l'INSEE[5] et donné des résultats tant pour les immigrés que pour leurs enfants.

La reprise de la croissance de l'immigration depuis 20 ans est nette (+30 %), même si elle est nettement inférieure à la moyenne des autres pays européens. C'est une raison de plus pour approfondir la dimension « immigration » de la démographie comme de l'économie française en analysant successivement :

- le vieillissement de la population (1)
- la place des immigrés dans l'économie française (2)
- les évolutions qualitatives de l'immigration (3)
- les motifs légaux répertoriés lors de l'accueil des immigrés (4)
- leur répartition territoriale (5)
- et les questions qui se trouvent ainsi posées aux politiques publiques (6).

Les données utilisées relèvent des seules statistiques publiques publiées en ligne (INSEE

DARES, ministère de l'Intérieur) et mises à jour en juin et juillet 2023.

Les immigrés sont définis par l'INSEE comme des personnes nées étrangères à l'étranger. L'éventuelle évolution de leur statut juridique personnel par une procédure de naturalisation n'entre donc pas en ligne de compte dans leur dénombrement.

Un certain nombre d'immigrés, en séjour irrégulier pour une raison ou une autre, se trouvent de fait hors du champ des divers dénombrements. Les chiffres les concernant sont donc des minorants

1) Le vieillissement global de la population impacte sa population active

Le vieillissement tendanciel de la population active est une préoccupation majeure de l'économie française, comme, au demeurant, dans les autres pays d'Europe. Ce vieillissement est illustré par le tableau 1 donnant en nombres et en % le poids des grandes tranches d'âge.

Tableau 1 : Poids des tranches d'âge en France métropolitaine

en milliers d'habitants et en pourcentages

	0 - 24 ans	25 - 54 ans	55 ans et plus	Ensemble
1968	20 307 40,9%	17 671 35,6%	11 677 23,5%	49 655
2009	19 207 30,7%	25 033 40,1%	18 225 29,2%	62 466
2020	19 195 29,4%	24 550 37,6%	21 524 33,0%	65 269

L'augmentation de la part des plus de 55 ans est particulièrement nette.

La stabilité en valeur absolue de la tranche d'âge de 0 à 25 ans, qu'on ne retrouve pas dans d'autres pays européens, montre la stabilisation globale de la natalité à un niveau relatif solide.

Une analyse plus fine de l'évolution de la tranche de population **25 - 54 ans entre 2009 et 2020** montre le rôle de l'immigration dans l'atténuation du vieillissement, à tout le moins pour la population active.

Cette tranche concentre une part majeure de la population active - autour de 75% - avec des taux d'activité élevés : environ 80 %, alors qu'ils sont bien inférieurs avant 25 ans, entre autres du fait des études supérieures, et qu'ils commencent à nettement décliner à partir de 55 ans car des fins notables d'activité

commencent à cet âge. Une analyse distinguant les populations immigrées et non-immigrées met bien en lumière les tendances actuelles.

Tableau 2 : Population métropolitaine de 25 à 54 ans

en millions d'habitants

	Immigrés	Non-immigrés	Ensemble
2020	3,44	21,11	24,55
2009	2,91	22,13	25,04
Delta	Plus 0,53	Moins 1,02	Moins 0,41
% évolution	Plus 18,2%	Moins 4,6%	Moins 1,7%

Source : tableaux détaillés de l'INSEE pour 2009 et 2020

Les données concernant les non-immigrés traduisent simplement la chute de la natalité entre 1973 et 1976, après la fin du baby-boom. Les générations qui sortent de cette tranche d'âge sont nées pendant le baby-boom, et celles qui y rentrent sont nées après, avec une chute d'environ 80 000 naissances par an. Ce basculement se retrouve bien en ordre de grandeur dans ce tableau, avec donc au global une évolution nettement négative[6].

Une augmentation générale des taux d'activité des seniors[7] - encore peu sensible au-delà de 60 ans - est venue compenser la diminution démographique des tranches d'âge les plus actives. Elle a été impulsée par les différentes lois, à partir de 1993, reculant l'âge du départ à la retraite, ou encore modifiant - à la hausse - le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein. La dernière loi en date sur ce thème - celle d'avril 2023 - entend jouer sur ces deux paramètres.

En définitive, une évolution nettement positive des populations immigrées correspondantes n'arrive pas à combler le déficit de population dans cette tranche d'âge des 25- 54 ans. Mais quel est d'ores et déjà son impact sur la population active ?

1) L'immigration joue un rôle majeur dans l'évolution de la population active occupée métropolitaine

Tableau 3 : Population métropolitaine active occupée

en millions d'habitants

	Immigrés	Non immigrés	Ensemble
2020	2,94	23,96	26,90
2009	2,38	23,70	26,07
delta	0,56	0,26	0,83
% évolution	23,5 %	1,1 %	3,2 %

Source : tableaux détaillés de l'INSEE pour 2009 et 2020

La loi 2006-911 du 24 Juillet 2006 relative à l'immigration et l'intégration a eu pour objectif

d'assurer la « maîtrise des flux migratoires », avec des définitions restrictives et limitatives[8] des activités professionnelles auxquelles les immigrés peuvent postuler sans obstacle. Elle fut complétée en 2008 par un article additionnel qui, sous l'appellation « d'admissions exceptionnelle au séjour », retrouva de fait le mécanisme des anciennes « régularisations ». Dans ce cadre législatif corrigé, quelles furent les évolutions constatées ?

Une constatation essentielle s'impose : la part des immigrés dans la population active croit depuis 2000 de manière très significative de façon parallèle à leur poids dans la population globale. Cette augmentation est estimée à 0,2 point par an depuis 2004[9].

Les tableaux détaillés de l'INSEE fournissent des mesures de la population active occupée entre 2009 et 2020, années à taux de chômage assez proches. L'augmentation de la population active occupée immigrée a représenté les 2/3 de l'augmentation globale de cette catégorie de population, au rythme de 50 000 personnes par an. Et ce rythme est passé à 86 000 par an entre 2014 et 2021[10]. Ce changement de rythme provient notamment de la forte diminution des taux de chômage, qui profite aux immigrés mais également aux autres catégories de population. Etant donné que 40 000 immigrés environ prennent leur retraite chaque année, ce chiffre correspond à 120 000 entrées annuelles d'immigrés dans la population active occupée.

Au total, la part des immigrés dans la population active métropolitaine occupée est passée entre 2009 et 2020 de 9,1 % à 10,9 %.

L'augmentation par tranche d'âge se répartit comme suit :

- pour les immigrés, quelle que soit la tranche d'âge, l'évolution est positive ;

- pour les non immigrés, la chute dans la tranche 25-54 ans est forte, comme le montre le tableau 2. Mais elle est compensée par une forte augmentation du taux d'activité au-delà de 55 ans, en bonne partie par suite des différentes réformes des régimes de retraite intervenues depuis 30 ans, comme le montre le tableau 4.

Tableau 4 : Évolution de la population active occupée non-immigrée

en millions de personnes

	15-24	25-54	55 et plus	Ensemble
2020	2,21	17,60	4,16	23,96
2009	2,46	18,40	2,83	23,70
Delta	Moins 0,25	Moins 0,80	Plus 1,33	Plus 0,26

Source : tableaux détaillés INSEE

La forte augmentation au-delà de 55 ans - quasi exclusivement entre 55 et 60 ans, de fait - montre une très sensible augmentation du taux d'activité au-delà de 55 ans pendant la période 2009-2020 même si, pour les plus de 60 ans, il reste encore nettement au-dessous des moyennes européennes[11].

Par ailleurs ces chiffres indiquent aussi un vieillissement sensible : **la part de personnes de plus de 55 ans dans cette population active occupée non immigrée est passée en 10 ans de 11,9 % à 17,4 %**. Or beaucoup de métiers - par exemple chauffeur-livreur, coursier, métiers de service en salle dans la restauration - réclament une population jeune et mobile. Et de façon plus générale, seule l'immigration permet de combler un déficit récurrent dans l'effectif des populations actives les plus jeunes.

Alors vouloir traiter de la thématique de certains métiers spécifiques, notamment ceux **qui connaissent une forte proportion de personnes placées en situation irrégulière** - périphrase souvent préférée à l'expression « **métiers en tension** » - conduira forcément à mettre en lumière les tranches d'âge potentiellement concernées par les offres d'emploi complémentaires, et amènera à constater que les métiers les plus actifs, comme ceux mentionnés ci-dessus, sont le plus souvent exercés par des jeunes immigrés, avec ou sans papiers. **Il faudra en tirer les conséquences en termes de régularisation.**

Enfin, contribuer à la population active, c'est aussi **contribuer à équilibrer le régime des recettes**. Or force est de constater que l'apport d'actifs via l'immigration est rarement évoqué en tant que tel, y compris dans les rapports du COR[12] ainsi que dans les hypothèses de l'INSEE qui prévoient une stabilité du solde migratoire à long terme. Et pourtant l'augmentation de la population active occupée, provenant en majorité des immigrés, a permis - phénomène inconnu depuis 1975 - une stabilisation globale du poids des dépenses de retraite dans le PIB[13] à compter de 2015. **Alors penser à long terme équilibrer le régime de retraites, avec une stabilité du solde migratoire dans les 50 ans qui**

viennent[14] semble irréaliste et fondé sur une analyse intellectuellement étroite.

3) L'immigration économique connaît une amélioration qualitative continue

Pendant les 30 glorieuses, l'immigration concernait d'abord une main d'œuvre de base - apte à travailler directement - et sans formation, dans les usines ou sur les chantiers. Par la suite, la désindustrialisation que la France a connue a été la source d'un chômage de masse qui a durablement affecté l'ensemble de la population active.

Cependant, la période récente a vu la situation notablement évoluer sur différents points.

Désormais l'immigration est de plus en plus qualifiée, même si les évolutions en la matière, sont encore lentes[15]

Tableau 5 : Qualification des immigrés¹⁶

en pourcentage de la population analysée

	Brevet, CEP ou moins	CAP-BEP	BAC, brevet professionnel	Bac + 2	Sup Bac+2
Immigrés	34,9	14,4	16,4	8,0	26,3
Non-immigrés	14,2	23,8	20,5	15,3	26,1
Ensemble	17,1	22,5	20,1	14,3	26,0

Source : INSEE cf. note 14

Avant 1998, le pourcentage des immigrés à Bac + 2 et au-delà, n'atteignait que 21 %, contre 35 % aujourd'hui. L'augmentation du nombre d'immigrés faisant leurs études en France, puis s'y fixant pour travailler, a joué son rôle. La moitié environ d'entre eux ont obtenu leurs diplômes en France.

L'autre volet d'amélioration se trouve sur le plan de l'emploi. Parmi les différentes données sur ce thème, celle concernant le taux d'emploi se trouve être la plus synthétique. Celui-ci, qui indique le pourcentage de personnes en emploi entre 15 et 65 ans, cumule à la fois les effets des variations des taux d'activité et de ceux relatifs au chômage.

Tableau 6 : Taux d'emploi des immigrés

	2014	2016	2018	2019	2020	2021
Ensemble	63,8	64,2	65,4	65,5	65,3	67,3
Non-immigrés	64,7	65,3	66,2	66,4	66,1	68,0
Immigrés	55,7	54,8	58,5	58,8	59,2	61,2

Source : INSEE enquête permanente sur l'emploi

L'amélioration du taux d'emploi chez les immigrés est continue, et plus forte que la moyenne, mais l'écart entre ces deux catégories de population reste encore important.

Par ailleurs les immigrés possèdent une nette dissymétrie des taux d'emplois entre les hommes et les femmes. Considérer la seule population masculine débouche sur les données suivantes :

Tableau 7 : Evolution des taux d'emploi, chez les hommes

	2014	2016	2018	2019	2020	2021
Ensemble	67,3	67,6	68,4	68,9	68,8	68,5
Non-immigrés	67,6	68,0	68,7	68,9	68,8	68,3
Immigrés	64,0	64,0	66,0	68,7	69,1	69,5

Source : INSEE enquête permanente sur l'emploi

Le taux d'emploi chez les hommes immigrés dépasse désormais la moyenne. En revanche, les femmes immigrées connaissent la situation inverse en dépit d'une nette amélioration de leur taux d'emploi.

De toute façon, malgré les améliorations récentes, le taux de chômage des immigrés reste de 12,7 % en 2021, c'est à dire nettement au-dessus de la moyenne nationale de 7,3 % pour les non-immigrés. **L'élément-clé pour en sortir est bien connu : assurer à tous et toutes une formation linguistique sérieuse.**

Ce qui se fait dans le cadre des Contrats d'intégration républicaine[17], qu'il s'agisse de réfugiés ou non, mériterait d'être amplifié. **C'est dans ces conditions que les efforts développés pour la formation des immigrés[18] porteront tous leurs fruits.**

4) Les données administratives publiées explicitent cette tendance globale

Une analyse des permis de séjour délivrés permet d'en avoir un premier aperçu via les motifs énoncés dans les décisions d'octroi des premiers permis de séjour, renouvellement exclu. Ils sont divisés en grandes catégories selon les motifs d'admission : économique, étudiant, regroupement familial, humanitaire, divers. Ce tableau reprend les premiers permis de séjour délivrés, sans prendre en compte la durée du séjour antérieur.

Tableau 8 : Admission au séjour par motif (source DGEF¹⁹)

en milliers de premiers permis de séjour accordés (net des renouvellements)

	2007	2014	2021	2022*
Economique	11,8	19,1	36,3	51,7
Familial	87,5	92,3	86,4	95,5
Etudiants	46,6	64,0	88,2	101,3
Divers**	10,5	13,7	21,8	27,2
Humanitaire	15,4	20,8	40,6	40,5
Ensemble***	171,9	211,0	273,3	316,2

*données provisoires juin 2023

**dont visiteurs et entrés mineurs

*** britanniques - 120 000 - exclus

Il montre l'augmentation des permis de séjour délivrés depuis 2007, date à laquelle la cessation d'activité des premières générations du baby-boom a commencé à se faire nettement sentir.

L'augmentation sensible des permis délivrés pour des raisons économiques provient, entre autres, de la création de la carte de séjour Talent en 2016[20].

La forte croissance entre 2021 et 2022 est à souligner, mais elle comporte sans doute une part de rattrapage par rapport à l'activité « permis de séjour » de 2020, qui avait été affectée par la situation sanitaire.

La mesure du poids des immigrés dans l'économie française à partir des seuls permis de séjour délivrés à ce titre, habituelle dans les médias, est trompeuse.

car les immigrés, accueillis pour d'autres raisons, peuvent également entrer sur le marché de l'emploi. Il en est ainsi de ceux acceptés au titre du regroupement familial. Et environ 50 % des étudiants venus en France pour leurs études y restent pour y travailler.

Les comparaisons européennes[21] montrent que la France a une attitude nettement plus restrictive que ses grands partenaires - par exemple l'Allemagne et l'Espagne[22], Italie exceptée, car ceux-ci ont compris depuis bien longtemps qu'un accueil organisé des immigrés était une condition sine qua non de leur développement économique.

5) Une immigration actuellement d'abord francilienne

La situation de l'Ile de France est très particulière, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 9 : la population en Ile de France (en milliers)

	Ensemble	% immigrés	% immigrés in population active occupée
2020	12 263	20,1%	23,4%
2009	11 728	17,6%	20,2%

Bien entendu cette répartition n'est pas uniforme selon les départements. Le poids des immigrés monte à plus de 40 % en Seine-Saint-Denis. Cette région connaît par ailleurs une forte natalité compensée par d'importants déficits migratoires avec les autres régions métropolitaines[23], notamment à l'âge de la retraite.

Les présentations habituelles de la démographie francilienne sous le seul angle de « l'excédent naturel » masquent cette tendance de fond.

C'est donc la population immigrée qui désormais fait l'essentiel de l'évolution démographique de l'Ile-de-France. Elle a permis de compenser la perte tendancielle des actifs non immigrés.

Dans les autres régions, le pourcentage d'immigrés est passé de 6,4 % à 8,0 %, ce chiffre pouvant avoisiner 10 % dans les agglomérations les plus importantes, et 4 % dans les secteurs les plus ruraux[24]. Mais il est partout en augmentation.

Dans ces conditions le poids des immigrés dans la population active occupée est passé de 20,2 % en Ile de France en 2009 à 23,4 % en 2020 (tableau 10), et pour les régions hors Ile de France de 6,2 % en 2009 à 7,3 % en 2020 (tableau 11).

Tableau 10 : Population active occupée de l'Ile de France

Population en milliers

	Immigrés	Non immigrés	Ensemble	% immigrés
2020	1 296	4 239	5 535	23,4%
2009	1 090	4 296	5386	20,2%
Delta	320	-57	149	
% évolution	18,9%	Moins 1,3%	2,8%	

La forte augmentation de la population occupée immigrée provient entre autres d'une forte augmentation de femmes actives occupées.

Pour la population active occupée hors Ile de France, la tendance est semblable, mais un peu moins marquée.

Tableau 11 : Population active occupée hors Ile de France

Population en milliers

	Immigrés	Non immigrés	Ensemble	% immigrés
2020	1 532	19 505	21 037	7,3%
2009	1 287	19 398	20 685	6,2%
Delta	245	107	325	
% évolution	19%	0,6%	1,7%	

En prenant en compte les seules communes urbaines hors Ile de France, les immigrés représentent 72% de l'augmentation de la population, et 45% de l'augmentation de la population active occupée.

En définitive l'augmentation de la population active occupée se fait en grande partie grâce aux immigrés, mais reste très inégale sur le territoire malgré une augmentation sensible hors Ile de France.

6) Une politique publique à clarifier

La France s'enorgueillit d'avoir une politique publique de l'asile. Elle fait l'objet, souvent à juste titre, de critiques récurrentes tant sur la qualité de l'accueil que sur l'efficacité globale du dispositif[25]. Cela étant, ce volet de la politique migratoire existe et est assumé en tant que tel. La dernière révision législative globale sur ce thème a eu lieu en 2018, à l'occasion de la loi dite loi Colomb[26].

En matière économique, l'approche de la politique migratoire est beaucoup plus hésitante, d'aucuns diront hypocrite. En effet, les discours politiques, sont depuis 2006, clairement restrictifs. L'accès à l'emploi reste freiné. Le délai d'attente avant une « admission exceptionnelle au séjour » est, selon les termes de la circulaire Valls[27], de 5 ans. Par ailleurs, comme l'a affirmé le Conseil d'Etat[28], les demandeurs ne peuvent se prévaloir de cette circulaire indicative, car l'admission exceptionnelle au séjour reste une faveur soumise au pouvoir discrétionnaire du préfet.

De plus, le demandeur doit justifier de périodes de travail antérieures, mais dans quel cadre juridique en l'absence de permis de séjour ? La méthode la plus connue publiquement, c'est le « travail sous alias », c'est à dire avec une fausse identité, en s'appuyant sur un permis de séjour délivré à une autre personne[29]. Cette procédure revient de fait à légaliser des périodes de travail « au noir », car il est aisé de comprendre de quoi et comment ont vécu ces intéressés pendant les cinq années précédentes. Enfin « l'admission exceptionnelle au séjour », qui lie un document de droit public - le permis de séjour - à un contrat de droit privé, place de fait le salarié dans une position d'infériorité[30].

Les approches macro-économiques ne doivent pas occulter certaines situations personnelles délicates. Il en est ainsi des ménages relevant de la catégorie dite « ni-ni », ni régularisables, ni expulsables. Par exemple, des ménages comptant un enfant français de par sa reconnaissance par un parent français - se trouvent dans une situation délicate. Mais comment vivent-ils, autrement que par des ressources précaires, et comment élèvent-ils leurs enfants, alors que l'accès à un emploi régulier leur demeure interdit, et que, en raison de l'écriture même de la loi, le bénéfice des textes sur le droit au logement opposable leur est fermé[31] ? Et pour les enfants, être en permanence sous le coup d'une expulsion, comme leurs parents, est une difficulté de plus à surmonter dans leur parcours éducatif déjà difficile[32]. Cette question ne doit plus rester

en suspens.

Partir d'une question simple sur la place des immigrés dans notre économie a conduit logiquement à réfléchir à leur position dans notre droit. **Il est clair que la présence de plusieurs centaines de milliers d'immigrés hors papiers valables, et hors circuits économiques légaux - et bien sûr hors toute représentation démocratique -, devient une absurdité morale et politique qui ne doit plus avoir sa place en France actuellement.**

Au minimum, les possibilités d'arbitraire nées de la circulaire Valls devraient être levées, ne serait-ce qu'au regard des dispositions actuelles du code des relations entre le public et l'administration (CRPA)[33]. En tout cas, en période de tension sur le marché de l'emploi, son utilisation discrétionnaire est inacceptable. Un nouveau traitement des métiers qui connaissent une forte proportion de personnes placées en situation irrégulière devra être proposé lors de l'examen du projet de loi immigration.

Conclusion

Cette analyse, volontairement centrée sur des données quantifiées, ne peut complètement laisser de côté des éléments d'ordre politiques et humains. De façon bien documentée sur le plan historique, le travail a toujours représenté le meilleur facteur d'intégration pour les immigrés, à la fois en assurant leur participation à l'activité nationale, mais aussi en leur permettant de nouer des liens personnels avec l'ensemble des acteurs du monde du travail. Et, d'une manière plus générale, l'apprentissage de la langue et l'adhésion aux principes républicains[34] constituent, avec le travail, les conditions indispensables à une intégration réussie.

Par voie de conséquence, tout refus de traiter ces problèmes contribue à maintenir des populations qui, vivant en marge sur le plan juridique, ne peuvent que contribuer aux multiples déséquilibres que connaît la société française.

D'où l'importance des débats qui devraient s'ouvrir à l'occasion de l'examen d'une 22e loi sur l'immigration depuis 1990, la 30e depuis 1980. **Ils seront, peut-être, l'occasion de reconnaître la dimension démographique et contributive de l'immigration à la société comme à l'économie française et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.** Les données chiffrées sont sur la table. Le gouvernement et le parlement devront avoir le courage et la

lucidité nécessaires de s'en saisir et les mobiliser sans démagogie.

A ce stade de notre propos, il n'est pas inutile de dire que la dimension idéologique du débat - avec ses calculs ou enjeux électoraux - n'échappe à personne et masque mal les contradictions qui existent au sein de certaines formations politiques. Comment expliquer autrement le refus de ceux qui habituellement défendent une approche résolument libérale de l'économie favorisant la libre entreprise, de régulariser les personnes employées sans papiers dans les métiers dits « en tension », indispensables au développement de secteurs d'activité utiles et rémunérateurs ?

On pourra certes se réjouir que la mesure sur le long terme de l'opinion publique - lorsqu'elle est déconnectée d'événements propices aux pulsions émotionnelles - montre que le pourcentage de Français estimant qu'il y a trop d'immigrés en France, diminue, année après année[35]. Mais on ne pourra que regretter qu'une politique migratoire affichée par d'aucuns, comme ferme et restrictive, en réalité inapplicable et complètement dépassée par les évolutions constatées, soit encore le gage de gains électoraux attendus auprès d'une population encline aux réflexes défensifs.

Et pourtant, chiffres à l'appui, le Pacte civique montre que les immigrés ne « volent » pas le travail des Français et que l'immigration, notamment économique, est **inéluçtable** et qu'elle est un **atout pour la France** si elle est bien pensée et menée.

Olivier Piron et Jacky Richard

Membres de l'Atelier

Démocratie - Observatoire citoyen de la qualité démocratique (D-OCQD)

[1] « Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre », Anne Gotman, Presses Universitaires de France, 2001

[2] Sur ces questions fondamentales mais qui dépassent le cadre de notre publication, voir Gérard Noiriel (Le Creuset français, Le seuil, 1988) ou François Héran, Migrations et sociétés, Fayard, Collège de France, 2018.

[3] "L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques et la croissance" France Stratégie, 2019. Cette étude, au titre alléchant, s'est en fait limitée à une analyse peu conclusive de l'état des connaissances en 2012, sans se pencher sur les dynamiques en cours.

[4] Trois ensembles de données récentes sont utilisés : les tableaux détaillés de l'INSEE pour 2009 et 2020, les derniers résultats de l'enquête permanente sur l'emploi pilotée par l'INSEE, ainsi que les données statistiques fournies par la direction générale des étrangers en France.

[5] Quelles situations sur le marché du travail des immigrés et des descendants d'immigrés en 2021 ? DARES Analyses n° 15, mars 2023.

[6] Ce qui était annoncé de longue date par les démographes. Voir Le temps des immigrés, François Héran, Le Seuil, 2007

[7] "Les seniors sur le marché du travail en 2021", DARES résultats n°2 Janvier 2023

[8] Arrêté du 18 Janvier 2008, modifié le 21 avril 2021.

[9] Source : voir note 5.

[10] Données fournies par l'enquête permanente sur l'emploi pilotée par l'INSEE.

[11] Cf. Tableau d'emploi seniors, DARES, avril 2022.

[12] COR comité d'orientation des retraites.

[13] Rapport 2022 du COR page 65.

[14] Et donc en faisant abstraction de sa forte relance depuis 2017 ; cf. Flux migratoires, INSEE Première n° 1945, 19/04/2023.

[15] Voir Note du Conseil d'analyse économique n° 67, novembre 2021

[16] Niveau de diplôme des immigrés et descendants d'immigrés par origine géographique, INSEE, chiffres-clés, 05/07/2023

[17] Qu'est-ce que le contrat d'intégration républicaine (CIR) ? : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048> .

[18] Notamment via un volet ad-hoc dans le cadre du Plan Investissement en Compétences.

[19] Direction générale des étrangers en France, dépendant du ministère de l'Intérieur.

[20] Loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France.

[21] Cf. Europe immigration : Le vrai et le faux, Le Pacte Civique Jacques André éditeur 2021.

[22] Cf. INSEE Référence : Portrait social de la France - démographie en Europe, Novembre 2022.

[23] INSEE analyses Ile de France n°157 septembre 2022.

[24] L'immigration dans les campagnes françaises, J. Fromentin, Métropolitiques, 2023.

[25] Par exemple le rapport L'entrée, le séjour et le premier accueil des étrangers, Cour des Comptes, 2020.

[26] Loi 2018-718 du 10/09/2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

[27] Circulaire du 28 Novembre 2012 sur les conditions d'examen des demandes d'admission au séjour d'étrangers en situation irrégulière.

[28] Cf. l'arrêt Cortez-Ortiz du 4 février 2015 confirmé par un nouvel avis en octobre 2022.

[29] Par exemple thème du film Samba, 2022.

[30] Sujet que le projet de loi "immigration " en préparation voudrait traiter.

[31] Ce qui conduit à les retrouver plus souvent qu'à leur tour dans des logements indignes ou insalubres dont, par leur présence, ils freinent la résorption.

[32] Il existe heureusement un « Réseau Education Sans Frontière » pour appuyer les dossiers de régularisation avec enfants scolarisés, et s'opposer à toute tentative d'expulsion d'enfants scolarisés.

[33] Cf. la loi pour un Etat au service d'une société de confiance ; loi 2018-717 du 10 août 2018.

[34] Voir tribune de Bassem Asseh, 1er adjoint de la maire de Nantes (Le Monde du 11 juillet 2023).

[35] 45 % selon le sondage Kantar décembre 2022 alors qu'ils étaient, selon les chiffres donnés par Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités (Le Monde du 29 août 2023) 63 % en 2005 et 74 % en 1995.

[Intéressé\(e\) par le Pacte civique? N'hésitez pas à nous rejoindre !](#)